

Affaires courantes

devenu l'un des présidents les plus remarquables de l'histoire moderne et compte tenu du point de vue exprimé par le Président, pourquoi mon collègue ne retire-t-il pas simplement ses paroles afin que nous puissions passer à autre chose?

M. Barrett: J'ai un profond respect pour la présidence et pour ce Président en particulier. Si c'est ce que nous mesurons ici, je dirai que la Colombie-Britannique n'a pas produit d'homme politique plus admirable que celui qui occupe maintenant le fauteuil à la Chambre des communes. Cette question n'a rien à voir avec la présidence, monsieur le Président. Elle n'a rien à voir avec le Règlement de la Chambre, ni avec cette institution que j'aime, ni avec le régime parlementaire britannique. C'est une simple question de fait, monsieur le Président, et je ne peux rien y changer. On m'a menti, et même si je réfléchis à la situation pendant des heures et des heures, cela ne changera absolument rien.

Des voix: Rétractez-vous.

M. le Président: J'ai demandé au député de réexaminer sa position et je dois en conclure qu'il l'a fait et qu'il ne changera pas d'idée.

Je crois que c'est regrettable. Toutefois, selon les règles que nous avons établies, cette situation nécessite que la présidence prenne les mesures qui s'imposent. Le premier ministre a probablement parlé au nom de tous les députés. Nous avons prié notre collègue de se rétracter, mais il refuse de le faire. Dans ces circonstances, la présidence se voit malheureusement obligée de désigner le député par son nom.

• (1515)

M. Barrett, je dois vous désigner par votre nom pour ne pas avoir respecté l'autorité de la présidence. Conformément au pouvoir qui m'est conféré en vertu de l'article 11 du Règlement, je vous ordonne de vous retirer pour le reste de la séance d'aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Et M. Barrett s'étant retiré:*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LE DÉCORUM**

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. En marchant de l'autre côté pour me rendre à mon siège. . .

Une voix: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Je n'ai aucune idée de qui semble avoir hurlé des propos à quelqu'un, mais je ne peux entendre deux rappels au Règlement en même temps. J'ai déjà donné la parole à l'un de vos collègues. Si vous me le permettez, je vais écouter le député de Miramichi.

M. Dionne: Madame la Présidente, en marchant de l'autre côté de la Chambre pour me rendre à mon siège, je suis passé par inadvertance devant la présidence. Je veux simplement m'en excuser.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je veux simplement porter à l'attention de la présidence une décision de celle-ci que je juge inappropriée et qui a été prise lors de la période des questions orales.

Je n'avais encore jamais vu cela au cours des années que j'ai passées ici et, en fait, cela ne s'est probablement jamais produit auparavant. La présidence a jugé à propos de demander au chef d'un parti de prendre la parole durant la période des questions, et d'énoncer une position par suite des propos tenus par un député à l'égard du parti de ce chef.

En ce qui me concerne, ce comportement est tout à fait inacceptable de la part de la présidence. J'invite celle-ci et le greffier de la Chambre à se pencher sur l'à-propos d'une telle décision. J'espère que des excuses seront présentées par suite de cet incident regrettable.

Mme le vice-président: J'ai écouté très attentivement le député. Je suis convaincue que le point qu'il soulève sera examiné à l'appartement du Président et qu'il en sera fait état à la Chambre, si on le juge nécessaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION**

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.